

Succession favoriser un enfant

Par groulaud michelle, le 14/01/2010 à 21:00

Bonjour,

nous avons 2 filles dont l'une nous ignore depuis 12 ans et ne veut plus avoir de nos nouvelles malgré de graves soucis de santé.

nous désirons favoriser l'autre fille.que devons-nous faire pour faire cette démarche? merci de votre réponse.

groulaud.

Par salomé, le 23/02/2010 à 18:57

bonjour,

Vous ne pouvez pas déshériter un de vos enfants. Cependant, vous pouvez favoriser une de vos filles. En effet, comme vous avez deux enfants, chacune héritera du 1/3 de votre patrimoine. Le 3ième tiers sera donné à la fille que vous voulez favoriser. Il faut signaler à votre notaire ces volontés. Vous êtes dans votre droit. bien à vous.